

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 mars 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 20 mars 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Annie FEUILLAS

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 68

Etaient présents : 54 (dont 5 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL – Sandrine ROSIER (suppléante) – Alain GRIOL (suppléant) - Sébastien DUPOUX - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Augustin CLEMENT - Odile TACUSSEL - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSEN - Didier ROUSSELLE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Muriel BREDY – Marie-Noëlle ARMAND - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Jean-Claude GRAS - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 34

Marc HAMARD - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Patricia GIELLY - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Annelise FAREL - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Véronique CHAUVET - Gérard PEZ - Jacques NIVON - Sylvie BOREL

Excusés ayant donné pouvoir : 14

Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Pascale CIRER-METHEL - Eric LYOBARD a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Philippe LEDESERT a donné pouvoir à Stéphane DECONINCK - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Pierre COMBES - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Aurélie LOUPIAS a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Thierry TATONI a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Christian TEULADE - Olivier SALIN a donné pouvoir à Annie FEUILLAS - Alain FRACHINOUS a donné pouvoir à Eliane GAUTHIER - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Economie – Agriculture – Artisanat – Commerce - ZAE

Rapporteur : Jean-Jacques MONPEYSSEN

Economie

035-2024 Convention triennale (2024 / 2025 / 2026) entre la plateforme Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale (ISPAM) et la Communauté de Communes des Baronniees en Drôme Provençale (CCBDP)

Considérant qu'Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale est la plateforme du réseau Initiative France qui intervient sur le territoire de la CCBDP ;

Considérant que l'association Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale a pour objet de favoriser la création, reprise et le développement d'entreprises et, se faisant, la création et/ou le maintien d'emplois ;

Considérant que l'association propose un panel de services et d'actions dans l'objectif de favoriser la création d'entreprises sur ce territoire :

- Accueil et accompagnement des porteurs de projets sur la méthodologie de création de leur entreprise
- Constitution d'un dossier de demande de financement
- Octroi d'un prêt d'honneur à taux 0% pour obtenir un financement bancaire
- Mobilisation d'autres outils financiers pour assurer l'assise financière du projet
- Suivi de l'activité pendant la durée de remboursement du prêt d'honneur
- Mise en place d'un parrainage en tant que de besoin avec un chef d'entreprise expérimenté
- Mise en réseau des acteurs du territoire et des nouveaux chefs d'entreprises

L'association accueille les porteurs de projets pour le territoire de la Communauté de Communes des Baronniees en Drôme Provençale à Buis-les-Baronniees et à Nyons.

La plateforme est un **outil au service de la collectivité** pour favoriser la création d'entreprises et d'emplois pérennes. En adhérant, la collectivité bénéficie des services énumérés ci-dessus pour les projets de création et reprise de commerces, d'activités artisanales ou de professions libérales (même médecin...). **C'est un moyen pour la collectivité d'attirer ou d'offrir un service d'accueil des nouvelles entreprises ou activités sur son territoire.**

Il est proposé de poursuivre le partenariat en signant une convention triennale pour la période 2024 – 2026, à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

Cette convention permet de fixer les engagements des deux parties et de donner de la visibilité à l'action de la plateforme sur notre territoire.

Pour mener à bien les missions de l'association, la CCBDP accordera une participation annuelle de 0.75 € par habitant (chiffres INSEE « Recensement de la population, population totale » réactualisés au 1^{er} janvier de chaque année).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la convention triennale (2024 / 2025 / 2026) entre la plateforme Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale et la Communauté de Communes des Baronniees en Drôme Provençale (jointe en annexe) ;

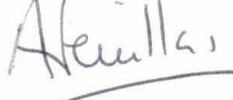
D'AUTORISER le Président à signer cette convention triennale (2024 / 2025 / 2026) ;

DE VALIDER une participation financière annuelle de 0.75 € / habitant

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à cette opération ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 08/04/2024 La Secrétaire de séance,
Mise en ligne le : 08/04/2024 Annie FEUILLAS



Le Président
Thierry DAYRE

